



Implantation d'un mobil-home

Par **CATHERINE 51**, le **17/07/2012 à 21:47**

Bonjour,

Je suis allée voir un avocat pour un conseil, coordonnées trouvées sur le net. J'ai rencontrer cet avocat l'année dernière au mois de Juillet, il m'a reçue 30mn'dans son bureau, on a parlé de mon problème, à savoir, implanter un mobil-home sur ma propriété, il m'a donné différentes solutions, donc pas de suite à ma démarche, je n'ai n'y demandé un autre rendez-vous, ni de faire un dossier, j'ai reçu un facture de 668euros!!!

Je refuse de les payer, ce depuis l'année dernière au mois de septembre. J'ai envoyé différents courriers à cet avocat, lui explicant mon refus de payer, je veux bien payer 30mn' de consultation, mais de là à payer 668euros, désolée, je trouve la note largement abusive!!!

Je suis convoquée à la Cour D'Appel de Reims le 06/09/2012, je voudrais me faire représenter par un avocat commis d'office, car je n'ai pas les moyens de payer des sommes pareilles.

Ma question serais-je obligée de payer, si je prends un avocat commis d'office, combien cela va-t-il me coûter??

Merci pour vos réponses.

Par **edith1034**, le **18/07/2012 à 08:19**

bonjour

tout dépend de vos revenus

pour tout savoir :

<http://www.fbIs.net/aide-juridictionnelle.htm>

Par **CATHERINE 51**, le **18/07/2012** à **14:29**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse , je ne suis pas imposable.